

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE DE :

- + Composer le bureau syndical de 6 membres,
- + De désigner parmi les membres deux représentants de l'Agglomération de Nevers, deux représentants du Conseil départemental de la Nièvre, et deux représentants des communautés de communes,
- + De désigner par vote à bulletin secret les six membres du Bureau composé comme suit :

Collège Conseil Départemental :

- Thierry Guyot
- Fabien Bazin

Collège Nevers Agglomération :

- Frédéric Marie
- Bertrand Couturier

Collège EPCI :

- Guy Hourcabie
- Philippe Dauvergne

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN

